

■ **AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE XML N° 22-119764**

Mardi 6 Septembre 2022

Date d'envoi au service éditeur : 06/09/2022

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.  
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).  
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.  
> Contact client

**J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24**

Département(s) de publication : 73  
Annonce No **22-119764**

I. II. III. IV. VI.

**AVIS DE MARCHÉ**

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

**SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

- I.1) **NOM ET ADRESSES**  
GROUPEMENT D EXPLOITATION DU FREJUS, Numéro national d'identification : 49764327000018, Plateforme du Tunnel du Fréjus, 73500, Modane, F, Téléphone : (+33) 4 79 20 26 00, Courriel : [marchespublics@tunneldufrejus.com](mailto:marchespublics@tunneldufrejus.com), Fax : (+33) 4 79 20 26 10, Code NUTS : FRK27  
**Adresse(s) internet :**  
Adresse principale : <http://www.sfrf.fr>  
Adresse du profil acheteur : <http://www.sfrf.fr>
- I.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**
- I.3) **COMMUNICATION**  
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.sfrf.fr>  
**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**  
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)  
**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**  
par voie électronique à l'adresse : <http://www.sfrf.fr>
- I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**  
Autre type : autre
- I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**  
Autre activité : Exploitant d'un tunnel transfrontalier

**SECTION II : OBJET**

- II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**
- II.1.1) **Intitulé :** Marche De Prestations De Service D'Assurance Dommages Aux Biens Du Tunnel Du Frejus  
Numéro de référence : Gef202207
- II.1.2) **Code CPV principal :**  
Descripteur principal : 66510000  
Descripteur supplémentaire :
- II.1.3) **Type de marché**  
**Services**
- II.1.4) **Description succincte :** L'assurance portera sur les dommages aux biens du Tunnel du Fréjus (tube 1 et tube 2) pour les parties française et italienne
- II.1.5) **Valeur totale estimée :**  
Valeur hors TVA : euros
- II.1.6) **Information sur les lots :**  
Ce marché est divisé en lots : non  
Mots descripteurs : Assurance
- II.2) **DESCRIPTION**
- II.2.1) **Intitulé :**  
Lot n° :
- II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**  
Code CPV principal : 66510000  
Descripteur supplémentaire :
- II.2.3) **Lieu d'exécution**  
Code NUTS : FRK27  
Lieu principal d'exécution : Plateforme du Tunnel 73500 - Modane
- II.2.4) **Description des prestations :** L'assurance portera sur les dommages aux biens du Tunnel du Fréjus (tube 1 et tube 2) pour les parties française et italienne
- II.2.5) **Critères d'attribution**  
critères énoncés ci-dessous  
Critère de qualité  
1. Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique / Pondération : 20

- Prix :  
1. PRIX / Pondération : 80
- II.2.6) **Valeur estimée**  
Valeur hors TVA : euros
- II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Durée en mois : 12  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : En application de l'article R2112-4 du Code de la Commande publique, ce contrat pourra être reconduit tacitement trois fois sans que sa durée totale n'excède quatre ans
- II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**  
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
- II.2.10) **Variantes**  
Des variantes seront prises en considération : non
- II.2.11) **Information sur les options**  
Options : non
- II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :
- II.2.14) **Informations complémentaires :**  
Mots descripteurs : Assurance

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**  
Liste et description succincte des conditions : Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 1° du code de la commande publique : - Dc1 : lettre de candidature (formulaire Dc1 ou équivalent). - Dc2 : déclaration du candidat (formulaire Dc2 ou équivalent). - personne habilitée : Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur économique. - déclarations : Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des personnes handicapées

#### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection : Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2143-3 2°, R. 2142-6, R. 2142-7 et R. 2143-11, R. 2143-12, R. 2143-16 du code de la commande publique et à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics : - Chiffres d'affaires : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois dernières années ; Le cas échéant, déclaration concernant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public sur les trois dernières années. - Assurances : La preuve d'assurances de risques professionnels (responsabilité civile professionnelle). Ces attestations doivent être signées et mentionner : - la période de validité de l'assurance ; - la nature des activités garanties ; - le nom de la compagnie et le n° de contrat. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur  
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

#### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2143-3 2°, R. 2142-13, R. 2142-14, R. 2142-25 et R. 2143-11, R. 2143-12, R. 2143-16 du Code de la commande publique et à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics - Références - capacités techniques : o les références du candidat ayant un rapport avec les besoins exprimés par le pouvoir Adjudicateur effectuées au cours des trois dernières années, en précisant le montant des primes, le nom du maître d'ouvrage, l'année. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. o Pour les assureurs : Agrément ministériel en cours de validité relatif à la garantie des risques objet du marché. o Pour les intermédiaires : Inscription auprès de l'orias en cours de validité pour la France ou organisme similaire en fonction de la réglementation en vigueur du pays de l'intermédiaire Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et les organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays. En cas de groupement, chaque membre fournira : - les documents et attestations ci-dessus ainsi qu'une déclaration de candidature complétée de chaque partie (imprimé Dc1 - cf. annexe 1 Rc). Pour un groupement, la capacité technique et professionnelle sera appréciée globalement et non pas pour chacun des membres  
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

#### **III.1.5) Informations sur les marchés réservés :**

#### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

##### **III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

##### **III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**

##### **III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

##### **III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

### **SECTION IV : PROCÉDURE**

#### **IV.1) DESCRIPTION**

##### **IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

##### **IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

##### **IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

##### **IV.1.5) Information sur la négociation**

##### **IV.1.6) Enchère électronique :**

##### **IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

#### **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

##### **IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S :

##### **IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

12 octobre 2022 - 12:00

##### **IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date :

##### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

italien, français

##### **IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)  
IV.2.7) **Modalité d'ouverture des offres**  
Date : 12 octobre 2022 - 15:00 Lieu : Modane  
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### VI.1) **RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable  
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

### VI.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

### VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service Dume. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.sfrf.fr> - Deux prestations supplémentaires éventuelles (Pse) sont à chiffrer : PSE n°1: non encaissement des droits de péage de l'a43 dans le cadre des clauses énoncées au CCTP (franchise de 30 jours et période maximale d'indemnisation de 12 mois), mais pour un montant spécifique de 10 000 000 euro(s), en sus des limites fixées au CCTP, est garanti le non encaissement des péages, subi par l'a43 SFTRF côté France en qualité de gérante de l'autoroute A43, à la suite de la fermeture ou de la restriction d'accès, même partielle, du Tunnel T4, à la suite de dommages remboursables selon la police d'assurance des biens assurés, y compris en cas de prolongation de la fermeture du tunnel T4 imposée par les Autorités compétentes. Pse n°2: non encaissement des droits de péage de l'a43 et de l'a32 dans le cadre des clauses énoncées ci dessus (franchise de 30 jours et période maximale d'indemnisation de 12 mois), mais pour un montant spécifique de 20 000 000 euro(s), en sus des limites fixées au CCTP, est garanti le non encaissement des péages, subi par l'a43 SFTRF côté France et par l'a32 SITAF côté Italie, en qualité de gérantes respectivement de l'autoroute A43 et de l'a32, à la suite de la fermeture ou de la restriction d'accès, même partielle, du Tunnel T4, à la suite de dommages remboursables selon la police d'assurance des biens assurés, y compris en cas de prolongation de la fermeture du tunnel T4 imposée par les Autorités compétentes. L'ouverture des offres : la date d'ouverture des offres est donnée à titre indicatif. Concernant les critères d'attribution, il est renvoyé au règlement de la consultation pour une plus ample description. Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution. Cette visite est obligatoire. Les candidats doivent contacter le maître d'ouvrage ci-dessous afin de fixer la date de cette visite : geie gef - M. Giovanni Andrea IARIA - téléphone : 0039 0122 90 90 16 - télécopieur : 0039 0122 90 15 89 courriel : [giovanni.iaria@frejustunnel.eu](mailto:giovanni.iaria@frejustunnel.eu) - les visites seront organisées au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres

### VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

#### VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Judiciaire de Lyon, 67 rue Servient, 69433, Lyon, F, Téléphone : (+33) 4 72 60 70 12, Fax : (+33) 4 72 60 72 38, Adresse internet : <http://www.justice.gouv.fr>

#### VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

#### VI.4.3) **Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - Référé précontractuel avant la signature du contrat, devant le juge du référé précontractuel (articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et articles 1441-1 et 1441-2 du code de procédure civile) dans le délai prévu aux articles R. 2182-1 et R. 2182-2 du Code de la commande publique, à compter de la date d'envoi de la décision de rejet et jusqu'à la signature du contrat. - Référé contractuel dans le délai de 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution ou en l'absence d'un tel avis, dans le délai de 6 mois à compter du jour de la signature du contrat devant le juge du référé contractuel (articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 et article 1441-3 du code de procédure civile)

#### VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

### VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

6 septembre 2022

---

#### **Éléments de facturation :**

Numéro d'engagement juridique : **GEF202207**

Classe de profil : Déb. privés - Pers. physique

Siret : 49764327000018

Libellé de la facture : Geie Gef Michèle Ratel Plateforme du tunnel, F-73500 Modane.

---

#### **Indexation de l'annonce :**

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 12 octobre 2022

Objet de l'avis : Marche De Prestations De Service D'Assurance Dommages Aux Biens Du Tunnel Du Frejus

Nom de l'organisme : Geie Gef

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

